

Le 2 août 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-274

Dépôt de plainte

Incendie de deux points de tri des déchets, entre le
29 et 31 juillet 2022 rte de Charlieu et rue de
l'Oudan à ROANNE

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de
Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du
10 juillet 2020 accordant au Président délégation de
pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au
nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les
actions en justice et à défendre les intérêts de la
Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas
susceptibles de se présenter, tant en première instance
qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute
nature, dont les juridictions administratives et judiciaires,
pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il
s'agisse notamment d'une assignation, d'une
intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une
constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec
constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une
procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la
décision de désistement d'une action. Exercer toutes les
voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire
assister par l'avocat de son choix ;

Considérant qu'entre le 29 et 31 juillet 2022 deux points
de tri des déchets, situés route de Charlieu et rue de
l'Oudan à Roanne ont été incendiés, détruisant 5
conteneurs (2 papiers, 1 emballage et 2 verres) et 2
systèmes de collecte du verre (Cliinck).


Considérant que le dommage subi par Roannais
agglomération est estimé à 12 420 € TTC pour la mise
en place de nouveaux conteneurs et 252 € TTC pour le
nettoyage des sites.

Considérant que Roannais Agglomération propriétaire et
compétent en matière de collecte des déchets ménagers
doit porter plainte contre X pour incendie volontaire ;

DECIDE

- de déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour incendie volontaire.

Par délégation du Conseil communautaire


Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne